



aGRICULTURES
& TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE
VAR

FLASH' INFO



14 juin 2022

Bulletin d'information sécheresse

Situation au 14/06/22

Niveau d'alerte sur la zone Argens :

**Mesures de gestion des canaux d'irrigation en étiage sur le bassin
versant Caramy-Issole**

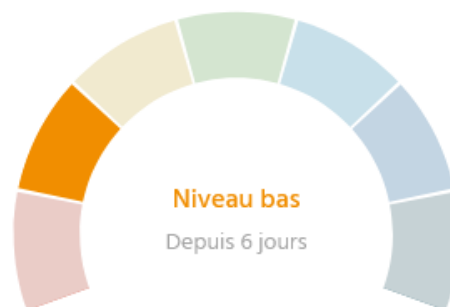
> Niveau des cours d'eau

STATION 1 : Le Caramy à VINS-SUR-CARAMY [Les Marcounious]

Débit journalier au 13/06 : **400 L/s**

> **niveau bas** (depuis 6 jours)

Débit moyen journalier (du 14/05 au 13/06) : **513 L/s**



Débits du Caramy à Vins du 14 mai au 13 juin 2022 (Source : Info-Sécheresse)

| Seuil sécheresse | CARAMY à Vins (en L/s) |
|------------------|------------------------|
| Alerte | 455 |
| Alerte renforcée | 365 |
| Crise | 300 |

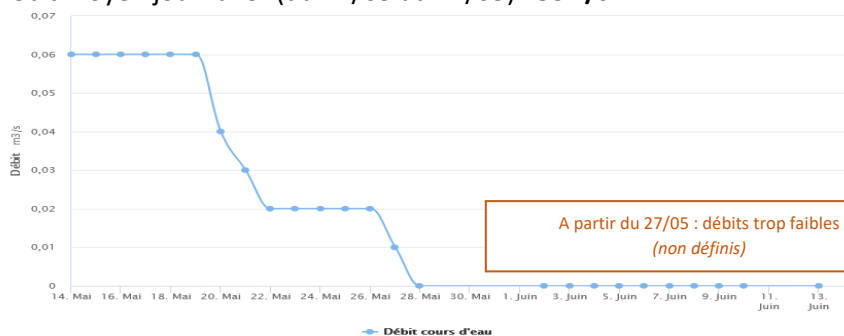
Seuil atteint le 02 juin (valeur minimum journalière)

STATION 2 : L'Issole à CABASSE [Pont des Fées]

Débit journalier au 13/06 : *indéfini*

> **niveau très bas** (depuis 8 jours)

Débit moyen journalier (du 14/05 au 27/05) : **53 L/s**

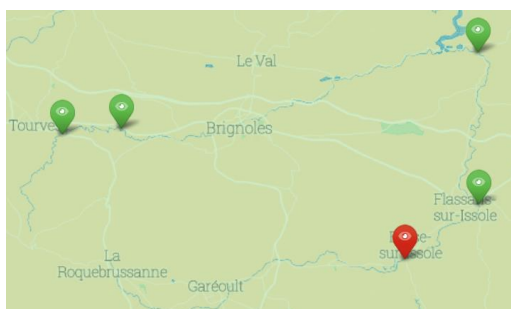


Débits de l'Issole à Cabasse du 02 mai au 27 mai 2022 (Source : Info-Sécheresse)

Stations de jaugeages et d'observations

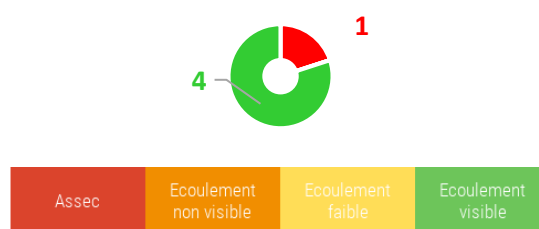
Les jaugeages mensuels réalisés par le Syndicat Mixte de l'Argens et la Fédération de Pêche du Var en juin 2022 affichent **des niveaux bas** sur le Caramy (7 stations de mesures de débits sur $9 \leq$ à 300 L/s) et **très bas** sur l'Issole (9 stations sur $10 \leq$ à 100 L/s).

Le réseau ONDE (Observatoire National Des Etiages) présente les données sur l'écoulement des cours d'eau pendant la période estivale. Au 26 mai 2022, un assec est observé sur l'Issole à Besse [pont de la RD13] depuis 15 jours.



Source : ONDE – Office français de la biodiversité

Etat des stations d'observation



> Arrêtés sécheresse (rétrospective pour la zone Argens)

Le préfet du Var a placé l'ensemble du Département du Var en **vigilance** sécheresse (> *arrêté du 1er avril 2022*).

Le bassin versant de l'Argens auquel appartient le Caramy et l'Issole a été placé par la suite en **alerte** (> *arrêté du 20 mai 2022*) avec une évolution annoncée dans les prochains jours en **alerte renforcée**.

Mesures de restriction des CANAUX en situation d'ALERTE Sécheresse sur le bassin ARGENS

- Diminution de **20%** du débit autorisé et/ou capable du canal
OU
Fermeture **6 heures** dans la journée

Mesures de restriction des CANAUX en situation d'ALERTE RENFORCEE Sécheresse sur le bassin ARGENS

- Diminution de **40%** du débit autorisé et/ou capable du canal
OU
Fermeture **10 heures** dans la journée

ET

Maintien d'un débit dérivé dans le cours d'eau (article L.214-48 du code de l'environnement)



Bon à savoir : Les associations syndicales et collectivités peuvent prévoir des mesures de gestion spécifiques et d'éventuelles adaptations locales sous réserve **de la mise en place d'un règlement de service** agréé par le service Police de l'eau de la DDTM et permettant d'atteindre les mêmes objectifs

ACTIONS ET ORGANISATION EN COURS SUR LE BASSIN CARAMY ISSOLE

Quelles mesures de limitation applicables pour les canaux selon les différents stades ?

Les fiches pratiques issues de l'étude globale des canaux de Caramy Issole (Syndat Mixte de l'Argens / BRLi - 2018) ont été actualisées en 2021 afin de permettre aux gestionnaires de disposer des informations sur la réglementation pour chaque ouvrage et favoriser sa mise en œuvre sur le territoire (consulter les documents de travail de la Chambre d'agriculture en téléchargement [ci-dessous](#)).

A noter : suite à la consultation du public qui s'est déroulée du 26 avril au 18 mai 2022 concernant la révision en cours du plan sécheresse départemental, ces fiches seront susceptibles d'évoluer prochainement.

Détermination des débits réservés

Dans le cadre de l'augmentation des débits à maintenir dans les rivières, les valeurs réglementaires définies pour chaque ouvrage à l'échelle du Caramy Issole seront au cours de la période estivale 2022 notifiées par courrier par le Préfet. Une remontée des observations et remarques par chaque Association syndicale et collectivité concernée est envisagée à réception des projets d'arrêtés.

Cellule d'appui aux canaux et gestion collective de l'irrigation

La Chambre d'Agriculture du Var assure une mission d'animation auprès des irrigants agricoles sur le bassin Caramy Issole au travers d'un programme de préservation de la ressource porté par les intercommunalités Provence Verte et Cœur du Var et répondant aux objectifs du Plan de Gestion de la ressource (PGRE). Ce travail prévoit en 2022 un accompagnement des canaux pour une meilleure gestion des prélèvements ainsi qu'une connaissance accrue des besoins agricoles. Ceci notamment dans la perspective d'une organisation des mesures collectives en anticipation ou en complément de la réglementation.

> Prochaines Commissions Locales d'irrigants (gestionnaires canaux) : le vendredi 24 juin 2022

Issole : de 9h30 à 12h à Ste-Anastasie / Salle Polyvalente

Caramy : de 14h30 à 17h à Brignoles (Salle de l'Institut Coopératif du Vin)

En savoir + :

- Arrêté préfectoral alerte sécheresse du 20 mai 2022 – bassin de l'Argens : [cliquez-ici](#)
- Fiches canaux – gestion sécheresse Caramy (doc_provisoire oct 2021) : [cliquez-ici](#)
- Fiches canaux – gestion sécheresse Issole (doc_provisoire oct 2021) : [cliquez-ici](#)
- Liste des cultures spécialisées exemptées de restrictions : [cliquez-ici](#)

Contacts utiles :

Gilles CAUVIN - Chargé de mission Gestion quantitative de l'eau : 04 94 50 54 83 - 06 14 52 08 06 - gilles.cauvin@var.chambagri.fr

Elus référents : Frédéric AMBARD – Sylvain AUDEMARD - Yves JULLIEN

Bulletin réalisé dans le cadre du programme 2022 sur la « préservation de la ressource en eau » mené en partenariat avec l'Agglomération Provence Verte et la Communauté de Communes Cœur du Var et avec le soutien de l'Agence de l'Eau RMC, de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur et du CASDAR.

